



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 avril 2023, il sera statué sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**IMMEUBLE VISÉ:** Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 3 480 384 du cadastre du Québec, sis au 5070, rue du Lac à Nantes.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La dérogation mineure demandée est de remplacer le bâtiment existant par un bâtiment d'une hauteur dérogatoire de 6.09m ainsi que d'une superficie de 83.54m<sup>2</sup> ce qui contrevient à l'article 7.3.3 b) et c).

**IMMEUBLE VISÉ:** Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant un bâtiment accessoire situé sur le lot 3 480 384 du cadastre du Québec, sis au 5070, rue de Lac à Nantes.

#### NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

1. Dérogation à la norme indiquée au paragraphe b) du premier alinéa de l'article 7.3.3 de 10cm soit 6,09m au lieu de 6m tel qu'indiqué dans l'article.
2. Dérogation à la norme indiquée au paragraphe c) du premier alinéa de l'article 7.3.3 de 8,54m<sup>2</sup> soit 83,54m<sup>2</sup> au lieu de 75m<sup>2</sup> tel qu'indiqué dans l'article.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2023.

DONNÉ À NANTES (QUÉBEC), ce 22<sup>e</sup> jour de mars 2023.

  
Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023, l'avis public concernant le une demande de dérogation, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16 : 00.

*En foi de quoi*, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023 à 16 :00.

  
Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et secrétaire-trésorier